



BILAN ACTIF

EN KMAD	31-déc.-13	31-déc.-12
Actif non courant		
Immobilisations corporelles et incorporelles	20 521	46 951
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	40 334 140	38 868 897
Autres actifs financiers non courants	4 456	5 741
Impôts différés actifs	1 233 977	1 135 688
Instruments dérivés	1 714	3 688
Autres actifs non courants	2 323 223	2 204 847
Total actif non courant	43 918 031	42 265 813
Actif courant		
Autres actifs financiers	1 165 931	909 399
Clients et autres débiteurs	127 001	131 842
Autres actifs courants	50 949	447 458
Trésorerie et équivalents de trésorerie	105 887	85 624
Total actif courant	1 449 769	1 574 324
TOTAL DE L'ACTIF	45 367 801	43 840 136

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

EN KMAD	31-déc.-13	31-déc.-12
Chiffre d'affaires dont :		
- chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'infrastructure	2 166 107	2 014 839
- chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession	2 660 841	4 065 393
Achats et charges externes	-3 056 769	-4 546 397
Charges de personnel	-167 048	-159 952
Impôts et taxes	-213 458	-356 102
Dotations aux amortissements	-900 843	-839 843
Dotation aux provisions (nettes des reprises)	-264 843	-401 906
Autres produits et charges d'exploitation	47 893	30 724
Résultat opérationnel courant	271 880	-193 244
Autres produits et charges opérationnels	30 008	66 393
Résultat opérationnel	301 889	-126 850
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0	0
Coût de l'endettement financier brut	-1 420 437	-1 342 801
Coût de l'endettement financier net	-1 420 437	-1 342 801
Autres produits et charges financiers	975 691	646 426
Quote-part du résultat des entreprises associées	0	0
Impôt sur le résultat	97 500	193 658
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	-45 358	-629 567
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
Résultat net	-45 358	-629 567
- dont part du Groupe	-45 358	-629 567
- dont intérêts minoritaires	0	0
Résultat revenant aux actionnaires de la société par action :		
- résultat de base par action (part du Groupe)	- 0,002	- 0,026
- résultat dilué par action (part du Groupe)	- 0,002	- 0,026

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS EN KDH

EN KMAD	Capital	Réserves	Résultat	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 01/01/2012	11 155 629	-3 720 260	-1 897 488	5 537 861	0	5 537 861
Affectation du résultat précédent		-1 897 488	1 897 488			
Augmentation de capital	1 140 000					
Dividendes versés aux actionnaires						
Résultat net			-629 567			
Juste valeur des dérivés de couverture						
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						
Capitaux propres au 31/12/2012	12 295 629	-5 617 747	-629 567	6 048 315	0	6 048 315
Capitaux propres au 01/01/2013	12 295 629	-5 617 747	-629 567	6 048 315	0	6 048 315
Affectation du résultat précédent		-629 567	629 567			
Augmentation de capital						
Dividendes versés aux actionnaires						
Résultat net			-45 358			
Juste valeur des dérivés de couverture						
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						
Capitaux propres au 31/12/2013	12 295 629	-6 247 314	-45 358	6 002 957	0	6 002 957

BILAN PASSIF

EN KMAD	31-déc.-13	31-déc.-12
Capitaux propres		
Capital	12 295 629	12 295 629
Réserves consolidées	-6 247 314	-5 617 747
Résultat de l'exercice	-45 358	-629 567
Capitaux propres part du Groupe	6 002 957	6 048 314
Intérêts minoritaires	0	0
Total des capitaux propres	6 002 957	6 048 314
Passif non courant		
Emprunts non courants	35 078 363	33 615 034
Impôts différés	212 349	224 473
Provisions non courantes	1 941 009	1 687 482
Autres passifs non courants	31 288	28 761
Total passif non courant	37 263 010	35 555 750
Passif courant		
Fournisseurs et autres créanciers	1 182 610	1 524 025
Autres passifs	766 742	712 048
Découvert	152 481	0
Total passif courant	2 101 833	2 236 073
TOTAL DU PASSIF	45 367 801	43 840 136

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ EN KDH

	Déc-13	Déc-12
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	85 624	- 26 087
Résultat net	- 45 358	- 629 567
Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 146 538	1 219 934
Gains et pertes de change latente	904 525	650 783
Résultat sur cessions	2 158	-
Autofinancement	194 496	- 60 416
Charge nette d'intérêts	1 420 437	1 342 801
Variation des impôts différés	- 110 411	- 204 363
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 292 958	- 791 551
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (I)	1 211 565	286 471
Acquisition d'immobilisations	- 2 679 260	- 4 077 140
Actifs et passifs financiers non courants	55 308	- 133 739
Total des acquisitions d'actifs non courant	- 2 623 952	- 4 210 879
Cessions d'immobilisations	349 928	1 099 235
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement (II)	- 2 274 024	- 3 111 644
Dividendes versés aux actionnaires	-	-
Remboursement d'emprunts	- 1 299 568	- 923 951
Emission d'emprunts	3 647 487	4 043 637
Somme reçues/payées à la suite d'augmentation/réduction de capital	2 759	1 160 000
Intérêts financiers nets versés	- 1 420 437	- 1 342 801
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement (III)	930 240	2 936 885
Variation de trésorerie (I + II + III)	- 132 219	111 712
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	- 46 594	85 625

**RÉSUMÉ DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS
AU 31/12/2013**

REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés de groupe ADM sont établis en conformité avec les normes comptables internationales publiées par l'IASB et telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31/12/2013, modalité permise par l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et est conforme aux dispositions de la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) entrée en vigueur le 01/04/2012.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

NOTE 1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31/12/2013

Société	Forme Juridique	% d'intérêt et de contrôle	Méthode de consolidation
Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM)	SA	100%	Société consolidante
ADM- PARK S.A	SA	99,92%	Intégration globale
ADM- PROJET S.A	SA	99,92%	Intégration globale

NOTE 2. IFRIC 12 ET CONTRAT DE CONCESSION

Le contrat de concession est traité par l'interprétation IFRIC 12 publiée par l'IASB et adoptée par l'Union européenne le 25 mars 2009. Cette interprétation prévoit que dans le cas où le concessionnaire reçoit un droit de facturer une rémunération pour l'utilisation d'un actif et pour lequel il supporte, in



fine, le risque d'exploitation, cet actif, représentant le droit du concessionnaire à percevoir une rémunération auprès des usagers est inscrit en immobilisation incorporelle. Ce modèle de l'actif incorporel s'applique particulièrement aux infrastructures autoroutières actuellement gérées par ADM car elle dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement, de la construction, de l'exploitation et de l'entretien de l'infrastructure.

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe correspondent pour leur quasi-totalité aux immobilisations incorporelles du domaine concédé; pour l'essentiel, elles reviendront gratuitement à l'État à l'expiration de la concession.

La concession s'étend aux autoroutes ou sections d'autoroutes exploitées par le Groupe, ainsi qu'à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, à l'entretien et à l'exploitation de chaque autoroute ou section d'autoroute susvisée, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et installations annexes directement nécessaires au service des usagers ou réalisées en vue d'améliorer l'exploitation.

NOTE 3. PRINCIPALES METHODES ET REGLES COMPTABLES

BASE D'EVALUATION

Les états financiers sont présentés en milliers de dirhams (KMAD) arrondis au millier le plus proche. Les actifs et les passifs sont comptabilisés au bilan à leur coût historique, éventuellement amortis, sous réserve des cas particuliers suivants:

- Les équivalents de trésorerie, les placements financiers et les instruments dérivés figurent au bilan à leur juste valeur;
- Les provisions pour risques et charges reflètent la valeur actualisée des paiements estimés.

1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit d'ADM d'exploiter le réseau d'autoroutes que lui concède l'ETAT en contrepartie de la réception des usagers du péage. Ce droit est évalué à la juste valeur des investissements nécessaires à la conception et à la construction des autoroutes ainsi qu'aux travaux complémentaires relatifs aux améliorations ultérieures.

2. Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à la construction d'un actif sont incorporés dans le coût de cet actif. Dans le cas du Groupe, les actifs éligibles sont les immobilisations incorporelles du domaine concédé dont la construction s'étale sur une période de plus de douze mois.

3. Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs ont des échéances à court terme, à l'exception du crédit de TVA. Les créances clients et autres débiteurs sont valorisés à leur valeur nominale. Celles qui présentent des incertitudes quant à leur recouvrement font l'objet d'une dépréciation. Le crédit de TVA dont l'échéance de récupération est supérieure à 12 mois fait l'objet d'actualisation; les ajustements étant portés au compte de résultat.

4. Emprunts et dettes de financement

Les emprunts ordinaires, obligataires et les autres dettes de financement sont évalués au coût amorti au taux d'intérêt effectif, intégrant les primes d'émission et de remboursement, ainsi que les frais d'émission et les commissions de garantie.

5. Provisions pour maintien en état de l'infrastructure

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions pour maintien. Elles sont constituées principalement par le montant des dépenses de grosses réparations des chaussées attendues et jugées nécessaires pour éteindre l'obligation dans les 10 prochaines années et calculées sur la base d'un programme pluriannuel révisé

chaque année.

La part à plus d'un an des provisions pour maintien en état de l'infrastructure sont comptabilisées en provisions non courantes pour leur montant actualisé. Le coût d'actualisation étant comptabilisé en charges financières.

6. Chiffre d'affaires

Conformément à l'IFRIC 12, le chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession couvre l'activité d'ADM au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement d'un ouvrage qu'il met à disposition du concédant. Ce chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement, conformément à la norme IAS 11. Le chiffre d'affaires lié à l'exploitation est comptabilisé selon la norme IAS 18.

COMMENTAIRE DES PRINCIPALES VARIATIONS SUR LES COMPTES

1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

en KDH	31.12.12	Augmentation	Diminution	31.12.13
Valeurs brutes	44 474 741	2 363 578	21 252	46 817 057
Amortissements	5 605 844	877 073		6 482 917
Valeurs nettes	38 868 897	1 486 505	21 252	40 334 140

L'augmentation des immobilisations incorporelles en concession s'explique essentiellement par l'avancement des travaux sur les tronçons Berrechid-Beni Mellal, le Contournement de Rabat, El Jadida - Safi et l'élargissement à 3 voies de l'autoroute Casablanca-Rabat.

2. Autres Actifs non courant

en KDH	2013	2012
Impôts différés actifs	1 233 977	1 135 688
Instruments dérivés (trading)	1 714	3 688
Autres débiteurs non courants	2 323 223	2 204 847
Autres actifs non courants	3 588 914	3 344 223

L'augmentation des actifs non courants 245 millions de dirhams s'explique essentiellement par l'augmentation du montant de compte Etat TVA récupérable du fait de volume de l'investissement réalisé en 2013.

3. Autres actifs courants

en KDH	2013	2012
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	1 165 931,00	909 399
Autres débiteurs courants	50 949,00	447 458
Autres actifs courants	1 216 880	1 356 857

Les actifs financiers à la juste valeur par le résultat comprennent les disponibilités d'ADM valorisés à leur juste valeur et servant à régler des dettes à brève échéance.

4. Provisions

en KDH	31.12.12	Changement du plan PGR	Dotations	Rep. de prov. utilisée	effet actualisé*	31.12.13
Provisions pour maintien en état de l'infrastructure	1 676 670	-96 140	471 841	111 000	-17 692	1 923 679
Provisions pour risques et charges	10 812		6 519			17 331
Provisions non courantes	1 687 482	-96 140	478 360	111 000	-17 692	1 941 009

La provision pour maintien en l'état de l'infrastructure pour un brut au 31 décembre 2013 de 2 386 MMAD a été calculée sur la base des prévisions de dépenses de grosses réparations par tronçon mis en service et pendant les 10 prochaines années.

5. Information sur les actifs et passifs financiers

en KDH	31.12.13	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Actifs financiers	1 165 931	1 165 931		
Trésorerie	-46 594	-46 594		
Sous-total actifs financiers	1 119 337	1 119 337		
Emprunts à long terme	35 078 363	1 362 193	10 654 508	23 061 662
Fournisseurs	1 182 610	1 182 610		
Emprunts à court terme et dettes financières diverses				
Sous-total passifs financiers	36 260 973	2 544 803	10 654 508	23 061 662

L'évolution de l'encours des emprunts qui était en 2012 de 33 615 millions de dirhams s'explique par un nouvel emprunt obligataire pour 1 200 millions de dirhams et les tirages sur les lignes d'emprunts concessionnels pour le reste.



6. Passifs éventuels

ADM est en contentieux devant la juridiction administrative de Rabat avec des entreprises dans le cadre de l'exécution des marchés principaux de travaux de construction de tronçons autoroutiers. Au 31 décembre 2013, ADM considère qu'aucun des litiges en cours n'est susceptible d'avoir un impact défavorable sur son résultat d'exploitation, son activité ou sa situation financière.

7. Chiffre d'affaires

en KDH	31.12.13	31.12.12
Chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'infrastructure	2 166 107	2 014 839
Chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession	2 660 841	4 065 393
Autres produits (transfert de charges)	47 893	30 724
Chiffres d'affaires	4 874 841	6 110 956

Le chiffre d'affaires construction des infrastructures en concession a connu une baisse de 35% par rapport à la même période en 2012. Cette baisse s'explique par le retard dans l'activité de constructeur d'ADM au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des ouvrages (essentiellement Autoroute Berrechid-Beni Mellal) en raison de problème concernant les expropriations des terrains.

8. Charges d'exploitation

en KDH	31.12.13	31.12.12
Achats liés à la construction des infrastructures	2 660 841	4 065 393
Autres charges externes	395 928	481 004
Dotations d'exploitation de l'exercice	1 165 686	1 241 749

La baisse des autres charges externes s'explique par la diminution de montant des charges de programme d'entretien périodique.

9. Coût de l'endettement

	31.12.13	31.12.12
Intérêts et charges financières assimilées	1 377 441	1 256 689
Variation de juste valeur des instruments financiers	2 836	-1 592
Effet actualisation	40 015	87 510
Autres produits et charges financières	144	193
Coût de l'endettement	1 420 437	1 342 801

Les intérêts et charges financières comprennent l'amortissement en application des normes IFRS des commissions de garantie relative aux emprunts. L'évolution des intérêts et charges financières s'explique principalement par l'augmentation de l'endettement du Groupe pour la réalisation de son programme d'investissement. L'effet actualisation concerne essentiellement la désactualisation de la provision pour maintien en l'Etat de l'infrastructure.

10. Engagements

en KDH	31.12.13	31.12.12
Avals et cautions		
* Cautions Reçues sur marché en dirhams	3 244 133	2 979 798
* Cautions Reçues sur marché en USD	93 345	9 389
* Cautions Reçues sur marché en EURO	4: 199	410 038
Autres engagements reçus		
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts concessionnels contractés	22 742 940	22 489 131
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts obligataires émis	13 290 000	12 110 000
Engagements reçus	39 411 617	37 998 356

11. Gestion des risques

L'activité gestion des risques permet d'identifier, d'évaluer, de traiter et de suivre les risques du groupe ADM. Les risques pris en charge sont de toutes natures: risques opérationnels, financiers, stratégiques, humains, réglementaires ou de réputation. La gestion des risques s'appuie sur un processus structuré et documenté, ainsi que sur une «politique de gestion des risques» approuvée par la direction générale. ADM a souscrit diverses polices d'assurances et estime satisfaisant le niveau de couverture des risques potentiels significatifs.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Conseil d'Administration de la Société Nationale
des Autoroutes du Maroc

Le 26 mars 2014, le Conseil d'administration d'ADM s'est réuni sous la présidence du Ministre de l'Équipement, du Transport et de la Logistique, M. Aziz REBBAH, pour arrêter les comptes annuels au 31 décembre 2013. Le Conseil a également examiné l'activité de la société durant le même exercice et les perspectives pour 2014.

L'année 2013 a connu une croissance de la circulation autoroutière de plus de 5,4% sur l'ensemble du réseau par rapport à 2012. Les recettes de péage ont, elles, cru de 7% pour s'établir à 2.274 millions de dirhams. Cette augmentation est due principalement à la croissance qu'a connue le trafic sur les sections autoroutières du Contournement de Casablanca, Casablanca - El Jadida et Berrechid - Agadir.

En termes de développement du réseau, les événements majeurs ayant marqué l'année 2013 sont Lancement officiel des travaux de construction de l'autoroute Safi - El Jadida par Sa Majesté le Roi Mohamed VI le 21 avril 2013 et la tenue de la conférence régionale «Afrique du Nord/Méditerranée» à Marrakech le 19 et 20 Mars 2013 organisée par la Fédération Routière Internationale IRF conjointement avec la Société Nationale des Autoroutes du Maroc et l'Association Marocaine des Routes.

Le total bilan est passé de 45,9 millions de dirhams en 2012 à 46,7 millions de dirhams en 2013 soit une augmentation de 2%, due essentiellement aux investissements liés à la réalisation des tronçons autoroutiers Berrechid - Beni Mellal, El Jadida - Safi, Contournement de Rabat et à l'élargissement à trois voies de l'autoroute Casablanca-Rabat.

L'exercice 2013 a dégagé un excédent brut d'exploitation de 1,6 milliards de dirhams et le résultat financier s'est soldé par un déficit de 762 millions de dirhams contre 640 millions de dirhams en 2012. Cette baisse du résultat financier s'explique essentiellement par l'importance des charges d'intérêts des prêts contractés par ADM pour le développement du réseau autoroutier et qui excèdent 1.441 millions de dirhams en 2013 contre 1.296 millions de dirhams en 2012.

En définitive, le résultat de l'exercice 2013 s'est soldé par une perte de près de 149 millions de dirhams contre 179 millions de dirhams au 31/12/2012 du fait de l'amélioration du résultat d'exploitation.

Les comptes consolidés d'ADM ont été également traités et présentés selon les normes IAS/IFRS. Selon ces normes, le total bilan consolidé s'établit à 45,4 milliards de dirhams.

ATTESTATION



RAIAPAT National des Autoroutes du Maroc
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2013

1. Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés et annexes de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (SNAM SA) au 31 décembre 2013, en vertu de la loi n° 17/2003, relative à la loi de finances pour l'exercice 2003, et de la loi n° 10/2002, relative à la loi de finances pour l'exercice 2002, et de la loi n° 10/2002, relative à la loi de finances pour l'exercice 2002, et de la loi n° 10/2002, relative à la loi de finances pour l'exercice 2002.

2. Nous avons constaté que les états financiers consolidés et annexes de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (SNAM SA) au 31 décembre 2013, sont conformes à la loi n° 17/2003, relative à la loi de finances pour l'exercice 2003, et de la loi n° 10/2002, relative à la loi de finances pour l'exercice 2002, et de la loi n° 10/2002, relative à la loi de finances pour l'exercice 2002, et de la loi n° 10/2002, relative à la loi de finances pour l'exercice 2002.

3. Nous avons constaté que les états financiers consolidés et annexes de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (SNAM SA) au 31 décembre 2013, sont conformes à la loi n° 17/2003, relative à la loi de finances pour l'exercice 2003, et de la loi n° 10/2002, relative à la loi de finances pour l'exercice 2002, et de la loi n° 10/2002, relative à la loi de finances pour l'exercice 2002, et de la loi n° 10/2002, relative à la loi de finances pour l'exercice 2002.

4. Nous avons constaté que les états financiers consolidés et annexes de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (SNAM SA) au 31 décembre 2013, sont conformes à la loi n° 17/2003, relative à la loi de finances pour l'exercice 2003, et de la loi n° 10/2002, relative à la loi de finances pour l'exercice 2002, et de la loi n° 10/2002, relative à la loi de finances pour l'exercice 2002, et de la loi n° 10/2002, relative à la loi de finances pour l'exercice 2002.

5. Nous avons constaté que les états financiers consolidés et annexes de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (SNAM SA) au 31 décembre 2013, sont conformes à la loi n° 17/2003, relative à la loi de finances pour l'exercice 2003, et de la loi n° 10/2002, relative à la loi de finances pour l'exercice 2002, et de la loi n° 10/2002, relative à la loi de finances pour l'exercice 2002, et de la loi n° 10/2002, relative à la loi de finances pour l'exercice 2002.

6. Nous avons constaté que les états financiers consolidés et annexes de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (SNAM SA) au 31 décembre 2013, sont conformes à la loi n° 17/2003, relative à la loi de finances pour l'exercice 2003, et de la loi n° 10/2002, relative à la loi de finances pour l'exercice 2002, et de la loi n° 10/2002, relative à la loi de finances pour l'exercice 2002, et de la loi n° 10/2002, relative à la loi de finances pour l'exercice 2002.

7. Nous avons constaté que les états financiers consolidés et annexes de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (SNAM SA) au 31 décembre 2013, sont conformes à la loi n° 17/2003, relative à la loi de finances pour l'exercice 2003, et de la loi n° 10/2002, relative à la loi de finances pour l'exercice 2002, et de la loi n° 10/2002, relative à la loi de finances pour l'exercice 2002, et de la loi n° 10/2002, relative à la loi de finances pour l'exercice 2002.

8. Nous avons constaté que les états financiers consolidés et annexes de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (SNAM SA) au 31 décembre 2013, sont conformes à la loi n° 17/2003, relative à la loi de finances pour l'exercice 2003, et de la loi n° 10/2002, relative à la loi de finances pour l'exercice 2002, et de la loi n° 10/2002, relative à la loi de finances pour l'exercice 2002, et de la loi n° 10/2002, relative à la loi de finances pour l'exercice 2002.

9. Nous avons constaté que les états financiers consolidés et annexes de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (SNAM SA) au 31 décembre 2013, sont conformes à la loi n° 17/2003, relative à la loi de finances pour l'exercice 2003, et de la loi n° 10/2002, relative à la loi de finances pour l'exercice 2002, et de la loi n° 10/2002, relative à la loi de finances pour l'exercice 2002, et de la loi n° 10/2002, relative à la loi de finances pour l'exercice 2002.

